

Comité de suivi du 14 octobre 2024 du protocole télétravail du 23 février 2022

### Focus sur les sujets formation (référence : article 11 du protocole)

Deux formations sont proposées depuis 2020 afin d'accompagner les télétravailleurs et les encadrants dans le déploiement du télétravail, sous forme de webinaires de 3 heures, dans le cadre d'un marché passé avec le prestataire REOR.

Le taux de participation à ces formations est significatif et a connu un pic de fréquentation pendant la crise sanitaire du fait de la généralisation du télétravail et du développement du mode d'organisation mixte banalisé depuis la crise sanitaire et qui a été pérennisé.

Le marché initial avec le prestataire REOR a été renouvelé en 2023 pour poursuivre ces webinaires.

Le bilan présenté tient compte de l'actualisation des données pour la fin de l'année 2023 et prend en compte les formations réalisées au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2024.

Ce tableau permet de distinguer les agents du MTE et des DDI qui ont suivi ces formations.

Bilan Formations Télétravail				
	Manager des agents en télétravail		Etre télétravailleur	
	MTE	DDI	MTE	DDI
<b>2020</b>	96	157	275	379
<b>2021</b>	374	338	999	1096
<b>2022</b>	177	178	403	431
<b>2023</b>	178	163	265	247
<b>2024</b>	65	46	85	77
<b>totaux</b>	890	882	2027	2230

### **Le contenu des formations :**

Les deux formations dispensées ces dernières années ont évolué afin de prendre en compte les attendus du protocole d'accord ministériel du 23 février 2022 relatif au télétravail, s'agissant notamment du management par la confiance pour la formation des encadrants.

Un ajout a également été opéré lors des sessions 2023 afin de prendre en compte le protocole portant sur le droit à la déconnexion en date du 15 décembre 2022 et rappelant les principes et les pratiques à observer pour respecter ce droit, comme le pôle ministériel s'y était engagé.

Le marché renouvelé en 2023 a pris en compte les dispositions des protocoles d'accords relatifs au télétravail et au droit à la déconnexion avec une adaptation du format à destination des encadrants afin de faciliter la participation et mieux cibler les apports en termes de pratiques managériales.

Le webinaire pour les encadrants est devenu obligatoire conformément aux dispositions du protocole d'accord relatif au télétravail et a fait l'objet d'une attention particulière dans son déroulé et le contenu proposé. Des évolutions ont été demandées au prestataire en début d'année afin de répondre aux demandes des stagiaires : exemples pratiques et situations difficiles.

### **En termes de perspectives :**

Ces webinaraires sont bien suivis mais il apparait que le webinaire à destination des encadrants doit encore évoluer pour prendre en compte des situations de management complexes.

Une nouvelle approche de ces formations pourrait être proposée afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des encadrants. Des réflexions sont engagées pour répondre aux évolutions attendues.